

# A.R.A.L.

Amicale des Retraités et préretraités de l'A.P.A.V.E Lyonnaise  
177 Route de Sain Bel - 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE

## Sommaire

### 1 - ARAL et vous

### 2 - Sortie dans le Brionnais et la Loire le 4 octobre 2011.

### 3 - Visite des « cabornes ».

### 4 - Prochain séjour 2012

### 6 - Divers

#### - Retraites :

\*qu'est ce chiffre 1245 € ?

\* meilleures retraites en Europe ?

\* la retraite et ses disparités.

- Les français consomment moins de médicaments mais dépensent trop.

- La consommation des français.

- Les jeunes et l'emploi.

- Transmission intergénérationnelle

- Revalorisation du tarif des notaires.

- Qui sont vos héritiers ?

- Fichiers judiciaires.

## Bulletin n° 12 – Octobre 2011

### 1 - ARAL ET VOUS

L'été est terminé. Restent les souvenirs de voyages, de sorties, des retrouvailles, etc .... Et parfois les photos que l'on aime à retrouver avec plaisir, parfois avec regret en constatant les rides se rajouter au fil des ans et la couleur des cheveux changer !!!

L'automne est arrivé après des variations de températures tout au début de l'été : chaleur excessive, pluie abondante, alors nous sommes prêts pour affronter cette nouvelle saison.

C'est également la reprise des activités pour ceux qui sont intégrés dans des associations, suivent des conférences, s'inscrivent dans des clubs sportifs, culturels, s'initient à des projets souvent avortés par manque de temps, etc ... en somme toutes activités ou loisirs pour démarrer, comme les enfants, une année « scolaire » 2011 - 2012 dans les meilleures conditions, pour alterner des occupations et repos souvent nécessaires.

## 2 - SORTIE DANS LE BRIONNAIS ET LA LOIRE

Une sortie est prévue le 4 octobre 2011 dans le Brionnais et la Loire. Le détail du programme vous a déjà été transmis ultérieurement. Il est certes chargé en visites, mais à la portée de tous .

Un petit rappel de la journée : après le voyage en bus (1 h 30 - 1 h 45), arrivée à La Clayette pour le café avec dégustation de chocolats. Visite du château de DREE à Curbigny. Déjeuner dans les dépendances du château d'Amanzé. Visite à Charlieu de l'Abbaye et du musée hospitalier.

Cette sortie nous permettra de découvrir une région proche mais souvent méconnue, avec des richesses historiques qui méritent d'être vues.

Nous espérons que vous aurez le même coup de cœur que lors de notre visite de reconnaissance.

Mais surtout, espérons que le beau temps nous accompagnera toute la journée afin de pouvoir mieux apprécier les sites à visiter.

Pour ceux qui ne pourront pas venir avec nous, un compte rendu leur sera transmis afin de partager et faire connaître les différents lieux pour éventuellement, réaliser cette visite à titre privé.

Afin de respecter notre budget, cette sortie va clôturer l'exercice 2011 et nous comptons vous retrouver nombreux.

### **3 - SORTIE SUR LES SENTIERS DES « CABORNES »**

Le mardi 21 juin 2011, la ballade sur le sentier des « cabornes » dans les Monts d'Or, sous l'égide de Roger ROMERSA et d'un guide bénévole, s'est déroulée avec un temps splendide. 30 participants avaient répondu présents à cette randonnée. Nous nous félicitons de ce nombre. Toutes ces personnes ont pu découvrir quelques cabornes dans les Monts d'Or.

Il est vrai que le mot « caborne » est peu utilisée à ce jour, voire presque méconnu, mais ces constructions ont été très utilisées par le passé pour des métiers spécifiques (bergers, ouvriers agricoles, vendangeurs, etc ...). Ces sites étaient très appréciés puisqu'ils étaient situés souvent dans des sites parfois inaccessibles en raison du manque de chemins praticables. Le nombre de cabornes, dans les Monts d'Or a été estimé à plus d'un millier, le dernier recensement de 1980, en a dénombré 345.

Nous remercions ceux qui ont fait un long trajet pour être présents, et en plus de la découverte des paysages, s'ajoute celui de renouer des liens entre anciens collègues qui parfois n'ont pas eu l'occasion de se revoir depuis de nombreuses années. C'est aussi un des objectifs de l'association. Naturellement, tous ont apprécié le repas pris à l'Auberge de Poleymieux, pour compenser les efforts fournis lors des sentiers caillouteux au milieu d'une épaisse végétation.

### **4 - PROCHAIN SEJOUR 2012**

Comme vous l'avez exprimé lors de notre enquête, un nouveau séjour va être programmé pour l'année 2012. Nous espérons que vous serez aussi nombreux à participer que pour l'escapade au Lac de Garde en avril 2011.

Nous vous adresserons prochainement le programme et le détail de cette sortie. Nous souhaiterions également renouveler l'opération en vous facilitant le règlement en 3 mensualités pour permettre au maximum de personnes d'organiser ce voyage dans les meilleures conditions financières.

Ce séjour a été sélectionné par les membres du Conseil d'Administration au vu des tarifs et dans le respect de vos souhaits formulés lors de l'enquête. Il est évident que pour des raisons budgétaires, le choix est parfois difficile, mais nous essayons de trouver une solution intermédiaire afin de privilégier le plus grand nombre de participants. Il va de soi qu'en qualité de membres du CA, et nous espérons ainsi répondre à vos attentes.

### **5 - CONCLUSIONS**

L'automne montre le bout de son nez, après les périodes chaudes que nous venons de passer, en attendant l'hiver et ses contraintes, la joie de faire du ski pour certains, ou le plaisir de se prélasser dans un bon fauteuil !! et oui c'est ça la retraite !!!

*Les membres du Conseil d'Administration*

## 6 - DIVERS -

### Qu'est ce chiffre : 1 245 €uros ?

C'est le montant moyen de la pension d'un retraité français (1 657 € pour un homme, 879 € pour une femme)

(source : Dress, études et résultats avril 2011)

### COMPARAISON - Qui a les meilleures retraites en Europe ?

(source : Christian Science Monitor)

#### **Numéro 5 : l'Islande**

Le montant des retraites en Islande s'élève en moyenne à 96,5 % du salaire d'un Islandais. Les droits sont ouverts à 67 ans et après quarante ans de résidence sur l'île. Le paiement des retraites pèse à hauteur de 2 % du PIB du pays (en France, il pèse 12,4 %, note le CSM). Il faut toutefois noter que la crise financière dans laquelle est plongée l'île pourrait faire grandement baisser les pensions des Islandais.

#### **Numéro 4 : le Luxembourg**

Dans le Grand-Duché, un retraité touche en moyenne 98,1 % de son salaire lorsqu'il part à la retraite après quarante ans de cotisation, et ce dès l'âge de 60 (même si la plupart des Luxembourgeois ne prennent leur retraite qu'à 65 ans).

#### **Numéro 3 : Le Danemark**

Les Danois touchent en moyenne 98,7 % de leur revenu moyen. Ils peuvent prendre leur retraite à partir de 65 ans, mais l'âge de départ devrait être progressivement élevé à 67 ans.

#### **Numéro 2 : les Pays-Bas**

Les Néerlandais reçoivent 105,5 % de leur revenu moyen une fois qu'ils partent en retraite, à l'âge de 65 ans. Ils touchent souvent plus de leurs fonds de pension que ce qu'ils leur payaient chaque année. Le nouveau gouvernement veut reculer l'âge de départ à 66 ans.

#### **Numéro 1 : la Grèce**

Champions des retraites pour le CSM, les Grecs touchent 110,4 % de leur revenu moyen dès trente-sept ans de cotisation ou à l'âge de 65 ans... une situation qui cependant date de 2009 et qu'il va falloir sérieusement revoir après les coupes budgétaires d'après crises décidées par le gouvernement grec.

Source : Eurostat, panel communautaire des ménages (vague 6), 1999 ; calculs

### **La retraite dans le monde : disparités**

- On s'occupe différemment aux quatre coins du monde

Les retraités anglo-saxons sont avec les retraités allemands ceux qui voyagent le plus. Dans ces pays, environ un tiers des retraités occupe son temps libre en voyageant sur de longues périodes (de 26 à 38 jours). Les Anglo-saxons profitent également de leur retraite pour se consacrer à près de 40% à leurs hobbies. Très friands de promenades, ce sont aussi les plus grands lecteurs et de grands sportifs (près d'un tiers d'entre eux).

L'Italie, la France, la Belgique et l'Espagne sont les pays où les retraités voyagent le moins, préférant (sauf pour les Espagnols) le bricolage et le jardinage. Les retraités les plus sportifs sont les Allemands (36%). La palme du bénévolat revient au Canada où il occupe 26% des retraités, suivi de près par l'Australie (23%). Les retraités belges se consacrent en priorité à leur famille. En Espagne et en Italie, on se plaît à ne rien faire.

-----

## Les français consomment moins de médicaments mais dépensent trop.

L'étude a été menée par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. La France est le pays qui affiche les plus importantes dépenses en médicaments par habitant. En effet, le coût moyen par habitant était de 114 € en 2009, même si il est plus faible de deux euros en comparaison avec l'année 2006, il reste conséquent. Suivent la Suisse avec 107 €, l'Espagne avec 94 € et l'Italie dont la dépense annuelle moyenne par habitant est de 90 €. De leur côté, les champions de la consommation de médicaments, les habitants du Royaume-Uni, ne consacraient que 59 € en moyenne chaque année.

Source : Lesinfos.com

-----

## La consommation des français supérieure de 13 % à celle de l'Europe

La France arrive au 7<sup>ème</sup> rang des pays européens les plus consommateurs sur les 27 que compte l'Union européenne, selon l'étude sur les niveaux de consommation réalisée par l'Insee et publiée le 6 mai 2011.

En moyenne, la consommation des français est 13 % supérieure en volume et en parité de pouvoir d'achat à celle des autres européens :

- . Transport : + 31 % par rapport à la moyenne européenne
- . Loisir et culture : + 21 %
- . Santé : + 19 %
- . Alimentation (hors alcool) : + 18 %
- . Logement, eau, énergie : + 14 %
- . Equipement de la maison : + 14 %
- . Education : + 10 %
- . Communication : + 4 %

A contrario, la consommation d'habillement est 5 % inférieure à la moyenne des pays européens, tout comme celles des boissons alcoolisées et du tabac (- 7 %) et surtout des hôtels et restaurants (- 26 %).

D'une manière générale, la France fait partie d'un groupe de 6 pays qui se situe à un niveau comparable de consommation (Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Suède et Danemark), mais bien loin derrière le Luxembourg (+ 40 %) et le Royaume-Uni (+ 25 %).

Source : menageremag.com

-----

## Les jeunes et l'emploi

On sait qu'il y a environ (Insee de 2007) 91 000 jeunes de 16 à 25 ans en Rhône-Alpes qui ne sont ni en formation ni en emploi.

D'après les travaux du Centre d'Etudes et de recherches sur les qualifications, 10 000 jeunes abandonnent chaque année l'école sans aucun diplôme.

Source : rhonealpes.fr

-----

## Transmission intergénérationnelle :

Que recouvre le terme de transmission aujourd'hui ?

C'est en premier lieu le fait de transmettre sa propre histoire. Il y a des âges, comme à l'adolescence, où les enfants ont le désir de s'être faits soi-même, de ne rien devoir à personne. Or, quelqu'un, par sa seule existence, peut dire « moi j'étais là avant, ta vie t'a été donnée, tu ne t'es pas fait tout seul ». C'est une transmission de première importance. Elle permet à l'enfant de forger et d'ancrer sa personnalité à travers des racines. Mais il n'y a pas seulement ce que les plus âgés transmettent aux plus jeunes. La réciproque est également vraie. Les petits-enfants racontent le moment présent et empêchent les grands-parents de se figer dans le passé. Ils alimentent leur curiosité sur l'évolution du monde.

De nouvelles valeurs à partager. Avant tout, les parents désirent que les grands-parents soient les vecteurs de la mémoire familiale, leur donnant ainsi implicitement la mission d'incarner une période passée. La transmission recouvre un véritable trésor de liens affectifs entre générations. Que les grands-parents vivent à deux pas ou à 800 kms n'y changent rien. Cette présence affective peut se manifester au cours de séjours partagés, par des coups de fils, des e-mails ....

## Revalorisation du tarif des notaires

*Le décret n° 2011-188 du 17 février 2011 modifiant le décret n° 78-262 du 8 mars 1978 portant fixation du tarif des notaires est publié au journal officiel du 19 février 2011. Il s'agit de la première revalorisation du tarif des notaires depuis 2006.*

*Le tarif national, fixé par décret en Conseil d'Etat, garantir une totale transparence des tarifs pratiqués par tous les notaires de France. Deux types d'émoluments sont perçus : les proportionnels et les fixes. Tous deux sont revalorisés. Tout d'abord, il y a une augmentation des émoluments proportionnels, déterminés par le classement de chaque acte dans une série de base et par l'affectation d'un coefficient. Ensuite, l'unité de valeur qui sert à calculer une partie de la rémunération des notaires passe de 3,65 euros à 3,90 euros.*

Source « le lien social d'avril 2011 du crpcen ».

## Qui sont vos héritiers ?

Si vous ne rédigez pas de testament, vos biens seront partagés entre vos héritiers selon un ordre prévu par la loi. Les droits de chacun diffèrent selon votre situation familiale.

### **1/ Vous êtes marié**

Vous avez des enfants issus de votre union actuelle	A votre décès, votre conjoint choisit de recevoir la totalité de vos biens en usufruit et vos enfants se partagent la nue-propriété ; ou il choisit le quart de la succession en pleine propriété et vos enfants reçoivent les trois quarts restants.
Vous avez des enfants issus d'une précédente union	Votre conjoint hérite d'un quart de vos biens, les trois quarts restants sont répartis entre vos enfants.
Vous n'avez pas d'enfant et vos parents sont décédés	Votre conjoint hérite de la totalité de vos biens.
Vous n'avez pas d'enfant et un seul de vos parents est en vie	Votre conjoint hérite des trois quarts de vos biens et votre père ou votre mère du quart restant.
Vous n'avez pas d'enfant et vos deux parents sont encore en vie	Votre conjoint hérite de la moitié de vos biens et vos parents se partagent l'autre moitié.

### **2/ Vous n'êtes pas marié (1)**

Vous avez des enfants	Ils sont vos seuls héritiers. Votre succession est partagée entre eux à parts
-----------------------	---

	égales.
Vous n'avez pas d'enfant et vos parents sont décédés	Vos frères et sœurs se partagent la totalité de vos biens. Si l'un d'eux est décédé mais à des enfants, ils viennent en représentation.
Vous n'avez pas d'enfant et un ou vos deux parents sont en vie	Si vous êtes enfant unique, vos parents héritent de l'ensemble de vos biens. Si vous avez des frères et sœurs, votre père reçoit un quart de vos biens, votre mère un quart et vos frères et sœurs la moitié restante (les trois quarts si un seul parent est en vie).
Vous n'avez ni enfant, ni parent, ni frère et sœur, ni neveux et nièce.	Vos grands-parents héritent s'ils sont toujours en vie ; à défaut, ce sont vos oncles et tantes, et à défaut vos cousins, et ce jusqu'au 6 <sup>ème</sup> degré.

(1) *La situation est identique que vous soyez célibataire, divorcé, veuf, en union libre ou pacsé.*

Source : Le fil des ans n° 209.

-----

## FICHIERS JUDICIAIRES

En France, il existerait 58 fichiers de police : administratifs, judiciaires et dossiers de renseignements.

Le point sur les plus conséquents : les fichiers judiciaires.

Sur les 58 fichiers dénombrés, 27 sont d'ordre judiciaire. Les cinq principaux sont inscrits sur le site de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) <http://www.cnil.fr>

1. Fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) : commun à la police et à la gendarmerie – seuls 300 fonctionnaires sont habilités à y avoir accès – il enregistre et compare les empreintes digitales qui sont conservées pendant 25 ans.  
Fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAIS) : géré par le ministère de la Justice, il sert à prévenir la récurrence d'infractions sexuelles ou violentes et à faciliter l'identification de leurs auteurs. Les données sont archivées de 20 à 30 ans selon la gravité de l'infraction commise.
2. Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) : celles-ci sont recueillies sur les lieux d'une infraction et peuvent être conservées de 25 à 40 ans. Le fichier est géré par la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ). En janvier 2010, il contenait les profils génétiques de 1 257 182 individus dont 972 042 mis en cause et 285 140 condamnés. Seuls 64 774 restent non identifiés.
3. Système d'information Schengen (SIS) : également géré par la DCPJ au ministère de l'intérieur, il permet un contrôle des entrées dans l'espace Schengen. Il recense ainsi les données sur des personnes recherchées ou placées sous surveillance, véhicules ou objets recherchés. Celles sur les personnes et véhicules sont conservées 3 ans renouvelables, celles sur les documents d'identité et les billets de banque 5 ans et celles pour les autres objets 10 ans.

Système de traitement des infractions constatées (STIC) : tenu par la police, il consigne les informations concernant les auteurs d'infractions, les données relatives à leurs victimes, ou l'identification des objets volés ou détournés. Elles sont conservées de 5 à 40 ans selon la gravité des infractions. Il doit fusionner avec JUDEX, tenu par la gendarmerie, pour former ARIANE.

Ces fichiers sont tenus au respect de la vie privée et familiale. Le Cnil s'emploie donc à rester vigilante.

-----